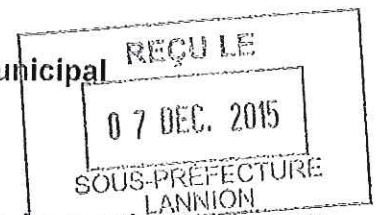


COMMUNE DE MANTALLOT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

*Séance ordinaire du Jeudi 19 Novembre 2015*



L'an deux mille quinze le dix-neuf du mois de Novembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de Mantallot, légalement convoqués se sont assemblés en la maison commune sous la présidence de Monsieur Jean DROUMAGUET, Maire.

*Convocation du 13/11/2015*

*Nombre en exercice : 11*

*Nombre Présents : 09*

*Nombre de votants : 09*

**Présents** : DROUMAGUET Jean, LAUDREN Jean-Maudez, COURGIBET Pascal, KERAMBRUN Anne-Marie, LE BRIS Christophe, BERGEROT Christelle, GOUJARD Mauricette, RIVOALLAND Céline, POIRIER Emmanuel, ANDRE Ismaël

**Absents excusés** : PAGÈS Marie Laure, POIRIER Emmanuel

**Secrétaire de séance** : Pascal COURGIBET

*Objet : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor*

VU le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor proposé par la CDCI des Côtes d'Armor et transmis par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor en date du 13 octobre 2015

Monsieur le maire indique que ce schéma comporte deux sous-parties :

- La 1<sup>ère</sup> vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents
- La 2<sup>nde</sup> prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes

Monsieur le maire propose que pour chacune des sous-parties une délibération soit prise. Afin de bien distinguer chacun des points.

Le projet concernant notre territoire est le suivant : Intégration à Lannion Trégor Communauté (LTC) de la Communauté de Communes du Haut Trégor (CCHT) et de la Communauté de Communes de la Presqu'Île de Lézardrieux au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après que les élus aient pris connaissance des documents qui leur ont été transmis avec la convocation et après avoir apporté des éclaircissements et/ou réponses aux interrogations des élus : Monsieur le maire propose de passer au vote

*Après délibération, le conseil municipal*

**EMET un avis DÉFAVORABLE** au projet par la CDCI en date du 13/10/2015 proposant l'intégration de la CCHT et de la CC de la Presqu'Île de Lézardrieux à LTC

Avec 7 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS

**MAIS EMET** un avis *FAVORABLE* à l'intégration de la Communauté de Communes du Haut Trégor à Lannion Trégor Communauté avec 9 voix POUR

**DEMANDE** à monsieur le Maire d'informer monsieur le Préfet des Côtes d'Armor de sa décision.

Rendu exécutoire après transmission en SOUS-PREFECTURE de  
LANNION le 25/11/2015  
Le Maire, Jean DROUMAGUET

LE MAIRE,  
Jean DROUMAGUET

